## Questions orales

### LES FINANCES

LA CUEILLETTE DE PIÈCES DE MONNAIE EN ARGENT POUR LA REFONTE AUX É.-U.—LES MESURES GOUVERNEMENTALES

Le très hon. J. G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, hier j'ai signalé au ministre des Finances ce que j'ai appelé une combine, soit que des Américains viennent au Canada y recueillir des pièces de monnaie en argent qu'ils rapportent aux États-Unis où ils les fondent pour faire ensuite des bénéfices énormes. A-t-on songé à faire adopter un décret du conseil semblable à celui qui fut mis en vigueur en 1970, puis suspendu en 1971, pour mettre fin à cette combine?

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, sur l'insistance de mon collègue le ministre de l'Industrie et du Commerce, un décret du conseil a été adopté par le gouvernement ce matin en vertu de la loi sur les permis d'exportation et d'importation plaçant les pièces de monnaie en argent datée d'avant 1968 sur la liste des marchandises dont l'exportation est contrôlée.

M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je félicite le ministre de la célérité avec laquelle il a agi et lui demande s'il peut nous donner une idée du montant qui peut être exporté sans permis? Dispose-t-il de ces renseignements en ce moment?

M. Turner (Ottawa-Carleton): Ce serait très difficile à retracer, monsieur l'Orateur, car cette exportation a pour objet la fonte de l'argent. Je ne puis donner plus de renseignements au très honorable représentant qui, en ce qui a trait à cette question, a été brillant comme un beau dollar en argent.

## L'ASSURANCE-CHÔMAGE

LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—LES MÉTHODES DE TRAVAIL DES CONTRÔLEURS—L'ENQUÊTE DU COMITÉ CONSULTATIF

M. Paul Yewchuk (Athabasca): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration et se rattache à celle qu'a posée le député de Hamilton-Ouest. Compte tenu de la déclaration faite par le contentieux de la communauté de Parkdale, à savoir que des agents de contrôle des prestations d'assurance chômage utilisent des méthodes inacceptables pour exploiter les immigrants qui ne parlent pas très bien l'anglais et les exclure ainsi des prestations, je me demande si le comité consultatif va mener une enquête circonstanciée sur l'affaire avant de faire rapport?

• (1430)

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, à l'instar du député, je réprouverais pareils comportement de la part des agents de contrôle des prestations. Ainsi que je l'ai indiqué dans ma brève réponse, le comité consultatif fera enquête au sujet des allégations du contentieux de la [M. Cafik.]

communauté de Parkdale et le président du comité consultatif est en contact avec les intéressés et doit préparer sur-le-champ un rapport sur l'incident.

#### LE CONTRÔLE DES PRESTATIONS—L'AVIS DES CHEFS SYNDICAUX

M. W. C. Scott (Victoriα-Haliburton): Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse au ministre. Pourrait-il nous dire si son ministère à l'intention de rencontrer les chefs syndicaux, en vue d'en arriver dans ce domaine à un accord qui soit acceptable à toutes les parties en cause?

L'hon. Robert K. Andras (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration): Monsieur l'Orateur, le comité consultatif compte quatre représentants du mouvement syndical. Ceux-ci travaillent en étroite collaboration avec les quatre représentants du patronat, sous l'habile direction du président, M. Anatole Lesyk.

# L'ÉLECTRICITÉ

LE PROJET D'INONDATION DE LA VALLÉE DU SKAGIT— LA TENEUR DE L'ACCORD RELATIF À L'AMÉNAGEMENT HYDRO-ÉLECTRIQUE—LA POSITION DU CANADA

M. John A. Fraser (Vancouver-Sud): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au ministre de l'Environnement. Le 3 avril, au sujet du Skagit, le ministre de l'Environnement a déclaré, comme en fait foi la page 2943 du hansard:

Nous avons reçu une réponse des hauts fonctionnaires, du secrétaire d'État des États-Unis. Ce pays accepte, en principe, la tenue d'une réunion ou d'une série de rencontres entre les deux principales parties, en vue de résilier un accord contractuel de longue date.

Hier, M. Vickery, directeur de la Seattle City Light, a tenu une conférence de presse et déclaré que M. Rufus Smith, sous-secrétaire des États-Unis aux Affaires canadiennes, l'avait assuré qu'aucun accord de résiliation du projet n'avait été conclu.

M. l'Orateur: A l'ordre. Il ne convient pas qu'une question soit posée en ces termes. Peut-être le député aimerait-il en venir à sa question.

M. Fraser: Merci, monsieur l'Orateur. Le ministre peut-il nous dire si le gouvernement américain a officiellement assuré le gouvernement du Canada que la seule question à négocier est celle des indemnités?

L'hon. Jack Davis (ministre de l'Environnement): Non, monsieur l'Orateur, je ne puis donner cette assurance à la Chambre. L'objectif principal de ma déclaration était d'indiquer que les deux pays s'étaient mis d'accord pour que des réunions se tiennent entre les principales parties, soit la Colombie-Britannique et la Seattle City Light avec pour but, selon nous, de résilier l'accord.

M. Fraser: M. William Johnson de l'ambassade des États-Unis m'a informé aujourd'hui que la position américaine officielle était celle de la Seattle City Light. Compte tenu de ce fait, le ministre peut-il nous assurer que le Canada a officiellement informé le gouvernement américain qu'il s'opposera à l'inondation?

M. Davis: Oui, monsieur l'Orateur.